

Chapitre 1

Extension et diversification des aires protégées : rupture ou continuité ?

Estienne RODARY

Johan MILIAN

Inscrites dans la mondialisation et le développement durable, les aires protégées sont soumises depuis une trentaine d'années à deux dynamiques : d'une part, une extension de leur superficie et, d'autre part, une injonction à s'inscrire dans le cadre plus large de politiques environnementales qui ne soient plus cantonnées à des espaces dédiés. Extension et dilution sont donc les deux dynamiques qui définissent probablement le mieux les tendances actuelles de la conservation. Ce texte a pour objectif de confirmer ou d'invalider cette double affirmation, en utilisant pour cela un outil spécifique : la base de données qui recense les aires protégées à travers le monde. L'hypothèse centrale est que les grandes orientations de la conservation peuvent être évaluées à l'aune des changements du nombre, de la superficie et de la nature des aires protégées.

Le discours selon lequel la conservation *in situ* se développe fortement depuis ces trente dernières années (et à vrai dire depuis plus d'un siècle) est devenu une évidence pour tous les acteurs du secteur. Avec près de 20 millions de kilomètres carrés soumis à

un régime de protection, la conservation serait aujourd'hui un des principaux modes d'occupation de l'espace à l'échelle planétaire, réussissant de plus à intégrer la problématique du développement durable et à appliquer des actions concrètes mettant en pratique ce concept.

La question de savoir ce que cette rhétorique recouvre est aussi fondamentale qu'elle est politiquement sensible. Ce texte tente d'y répondre en analysant les données les plus récentes aujourd'hui disponibles. La base de données sur les aires protégées (World Database on Protected Areas – WDPA)¹, gérée par le World Conservation Monitoring Center (WCMC) au sein du Programme des Nations unies pour l'environnement, en partenariat avec la Commission mondiale des aires protégées de l'Union mondiale pour la conservation (UICN-WCPA), bénéficie de l'apport de la plupart des grandes ONG de conservation et sert de base à la publication quadriennale de l'ONU sur les aires protégées². Elle constitue la seule compilation internationale à vocation exhaustive sur les aires protégées et s'accompagne d'un classement systématique des aires protégées selon une catégorisation proposée par l'UICN visant à rendre comparables les mesures de protection par delà les différentes appellations nationales.

Ce texte propose donc une étude des évolutions actuelles de la conservation à partir d'un traitement de cette base. Il montre que le taux de création des aires protégées est, comme le clament les organisations conservacionnistes, en augmentation, mais qu'on note néanmoins un fléchissement ces dernières années, indiquant que l'âge d'or des aires protégées est sans doute derrière nous. Cela est à associer aux tendances de diversification des aires protégées dans lesquelles, malgré les discours officiels, les formes intégrées ou durables de gestion de la nature ne constituent qu'une part limitée des espaces mis en protection mais représentent peut-être les formes innovantes qui définiront le futur de la conservation.

¹ <http://sea.unep-wcmc.org/wdbpa/index.htm>.

² Voir CHAPE *et al.* (2003) et UICN (1998), pour les deux dernières publications de la liste officielle des aires protégées de l'ONU.

Le contexte actuel de production des aires protégées

Le monde de la conservation a été traversé depuis près de trente ans par deux principaux courants de pensée et de pratiques qui ont chacun cherché à surmonter les obstacles perçus par les médiateurs de la conservation et à redonner une légitimité à leurs pratiques dans le cadre des évolutions générales des politiques internationales (voir l'introduction de l'ouvrage). Le recours à la participation a probablement été le plus significatif des changements intervenus sur cette période. Le retour de balancier en faveur de politiques de la nature basées sur une protection forte a par conséquent été d'autant plus marqué et a instrumentalisé les limites supposées de l'approche communautaire. C'est dans ce cadre général de divergence quant aux options politiques à donner à la conservation que les outils de définition et de création des aires protégées ont été à la fois élargis et approfondis par les spécialistes du secteur. D'une part, en identifiant à l'échelle du globe et de manière stratégique les zones à conserver en priorité et donc à classer potentiellement en aire protégée et, de l'autre, en cherchant à définir de manière plus approfondie ce qu'est une aire protégée, en incluant notamment, de manière extensive, des zones d'usage « durable » de la nature, et, de manière qualitative, en ouvrant les aires protégées aux espaces privés et communautaires (voir les différents exemples développés dans la troisième partie de cet ouvrage).

Les approches spatiales stratégiques

L'approche intégrative centrée sur la participation communautaire et l'approche défensive réduite à des aires fortement protégées partagent une vision extensive des surfaces à protéger. Les politiques participatives incluent une dimension spatiale, au sens où l'action de collaboration s'effectue généralement soit en périphérie des aires protégées existantes, soit dans des aires protégées qui n'avaient pas jusque-là de plans effectifs de gestion (les « parcs de papier »). La pratique participative est donc autant une stratégie de réconciliation qu'une tactique d'extension du front de contact entre la nature « sauvage » et le monde social. Les poli-

tiques de retour aux barrières également, si elles militent pour un recentrage sur les espaces aux plus forts taux de protection, développent dans le même temps des stratégies d'extension des zones de conservation. En ce sens, les deux se rejoignent dans une stratégie qui dépasse l'existant pour définir les créations futures. Cette stratégie est suivie à deux échelles. Au niveau régional d'abord, où l'approche « écosystémique », initiée par la Convention sur la diversité biologique en 1992 et qui vise à associer des aires protégées et des territoires anthropisés (agricoles, forestiers, etc.) dans un même schéma d'aménagement, s'impose maintenant dans toutes les politiques de gestion de la biodiversité (MARGULES et PRESSEY, 2000 ; SMITH et MALTBY, 2003). À l'échelle mondiale par ailleurs, où les grands organismes de conservation définissent désormais des régions prioritaires dans la création d'aires protégées en fonction de différents critères écologiques (endémisme, diversité, espèces menacées, etc.). Les *Hot Spots* de Conservation International lancés en 1998, les *Important Birds Areas* de Birdlife International, les 200 écorégions globales (Global 200) initiées en 1998 par le WWF, les *African Heartlands* de l'AWF, ou encore les portfolios qui orientent les acquisitions de The Nature Conservancy, structurent et hiérarchisent désormais les actions du monde de la conservation tant en termes de priorités écologiques que d'affichage médiatique.

Les travaux de compilation

Cette démarche globalisée s'accompagne par ailleurs de travaux de compilation et d'harmonisation des outils d'évaluation des actions de conservation, qui ont pris au cours de la dernière décennie une dimension explicitement englobante. L'UICN est au cœur de cette entreprise depuis les années 1960, période à laquelle ont eu lieu les premiers congrès mondiaux sur les aires protégées et où ont été établis les premiers classements d'aires protégées. La catégorisation de l'UICN n'a pas valeur contraignante dans les législations nationales, mais elle a un impact évident dans la lisibilité et la légitimité des actions. Depuis le congrès des aires protégées de Caracas (1992), l'UICN définit sept catégories (six avec une première catégorie divisée en deux), qui rendent compte des mesures effectives de protection (tabl. 1).

Tableau I.

Matrice des aires protégées.

<u>Catégorie de protection</u>										
la. Réserve naturelle intégrale	lb. Zone de nature sauvage	II. Parc national	III. Monument naturel	IV. Aire de gestion des habitats ou des espèces	V. Paysage terrestre ou marin protégé	VI. Aire protégée de ressources naturelles gérée	Hors catégorie			
<u>Protection</u>										
<i>intégrale, pour recherche scientifique</i>	<i>intégrale</i>	<i>forte, mais tourisme autorisé</i>	<i>limitée à un site spécifique</i>	<i>sur une espèce ou un écosystème particulier</i>	<i>faible, milieux anthropisés</i>	<i>faible, utilisation durable des ressources</i>	<i>non déterminée</i>			
<u>Type de gouvernance</u>										
<u>Gestion par :</u>										
A. Aire protégée gérée par l'État			B. Aire protégée cogérée			C. Aire protégée privée			D. Aire protégée communautaire	
<i>un ministère ou une agence d'État</i>	<i>une structure gouvernementale décentralisée</i>	<i>une autre institution (délégation)</i>	<i>une structure transfrontalière</i>	<i>une structure unique avec consultation et collaboration externes</i>	<i>différentes structures partenaires (cogestion)</i>	<i>un propriétaire individuel</i>	<i>une organisation sans but lucratif</i>	<i>une organisation lucrative</i>	<i>des peuples indigènes</i>	<i>des communautés locales (sédentaires et mobiles)</i>

Sources : UICN (1994) ; BORRINI-FAYERABEND (2007).

Plus récemment, la Commission sur les politiques environnementales, économiques et sociales de l'UICN a lancé une nouvelle étape dans l'extension des aires protégées, en proposant de prendre en compte une typologie des modes de gouvernance. Cela consisterait à ne plus distinguer les aires protégées par leur seul degré de protection, mais également par les institutions qui les gèrent (États, mais aussi acteurs privés et communautaires) (tabl. 1). C'est dans ce cadre que de nouveaux types d'aires protégées sont désormais inclus dans la base du WCMC, dont la catégorie n'est pas toujours renseignée. Le mode de sélection des aires protégées, autrefois limité aux désignations nationales officielles et susceptibles de pouvoir être intégrées dans la liste établie tous les quatre ans pour l'ONU, privilégie désormais une approche englobante indicative des politiques de diversification menées actuellement. Enfin, ce travail de classification est associé aux programmes menés au sein du WCMC pour élargir et moderniser la base de données mondiales des aires protégées. Le projet Proteus en particulier finance la mise à jour technique et le développement de la base de données sur les aires protégées.

Extension ou dilution Une analyse cartographique

Les polémiques sur l'ouverture ou la fermeture de la conservation à d'autres formes d'usage des territoires et les entreprises d'intégration des outils informationnels et de gestion à l'échelle mondiale définissent la catégorisation des aires protégées. L'analyse cartographique présentée ici permet de soumettre ce cadre d'évolution aux hypothèses initiales d'extension et de dilution des aires protégées. Nous présentons dans un premier temps le cadre méthodologique qui a organisé notre démarche, puis les tendances d'extension et de diversification.

Cadrage méthodologique

La base de données sur les aires protégées a été mise à disposition du public en version informatique depuis 2003. Cela a représenté une nouveauté importante pour toutes les personnes spécialisées

dans la gestion des aires protégées : pour obtenir des informations sur une aire protégée spécifique ou sur un État, mais surtout pour effectuer des comparaisons aux échelles nationale ou internationale. Cet outil a pour l'instant été assez peu utilisé. Parce que les orientations de la conservation sont des choix politiques et non pas uniquement des applications d'une science supposée neutre, les outils d'analyse et de gestion sont eux-mêmes au centre de controverses importantes. Il s'ensuit un déficit évident d'études portant sur la situation actuelle de la conservation, et notamment dans les approches comparatives à l'échelle globale³. On imagine bien que les partenaires du projet de la WDPA puissent utiliser cette base sans nécessairement publier en détail les résultats de leurs études, pour des raisons principalement politiques⁴. On voit mal en revanche pourquoi les scientifiques travaillant sur la question de la conservation passent largement à côté de ce type d'outil, sauf à considérer sérieusement l'hypothèse d'une focalisation trop importante sur l'exemple « local » qui déformerait la vision que l'on peut avoir d'une situation et permettrait de considérer l'échelle mondiale comme un « contexte » intervenant à la marge de la réalité de terrain (RODARY, 2007 b).

Quelques travaux utilisant la base de données existent néanmoins, mais qui ne suivent pas exactement la démarche retenue ici, puisqu'ils se concentrent sur le recouvrement des biomes par les espaces protégés. Outre les travaux directement produits par les spécialistes du WCMC ou de l'UICN se limitant à la présentation des conditions actuelles de diffusion des aires protégées et souffrant d'un réel biais lié à la promotion de cet outil (GREEN et PAINE, 1998 ; CHAPE *et al.*, 2005)⁵, on doit noter l'article de

³ Avec néanmoins des exceptions de plus en plus nombreuses, voir par exemple AGRAWAL et REDFORD (2006) ; HALPERN *et al.* (2006) ; HAYES (2006) ; REDFORD *et al.* (2003) ; JAMES *et al.* (1999).

⁴ On en a un exemple particulièrement parlant avec le débat qu'a suscité l'article critique de M. CHAPIN (2004). Répondant aux accusations de recul des collaborations entre conservationnistes et mouvements indigénistes, les grands organismes de conservation – membres du consortium de la WDPA – se sont contentés d'apporter des exemples locaux, se gardant de fournir des chiffres sur les tendances mondiales de leurs politiques (Collectif, 2005).

⁵ On doit aussi noter l'existence d'un article de synthèse publié en 1982, également rédigé par des spécialistes de l'UICN (HARRISON *et al.*, 1982).

K. Zimmerer et ses collègues qui proposent une analyse de l'évolution historique, mais uniquement sur la période 1985-1997 (ZIMMERER *et al.*, 2004). Plus récemment, les différentes organisations conservacionnistes à l'origine des méthodologies de « priorisation » se sont engagées dans des analyses du taux de recouvrement des espaces jugés prioritaires pour les aires protégées. Sans apporter d'informations historiques précises et en se concentrant sur des critères strictement écologiques, ces études proposent néanmoins les premières analyses globales permettant de mesurer la pertinence de la répartition actuelle des espaces protégés pour les espèces et les milieux naturels⁶.

En traitant une base de données mondiale, on perd en partie de l'information. On prendra donc garde à ne pas considérer les analyses effectuées ici comme une description des situations de terrain, mais plus modestement comme un traitement d'une base qui est elle-même une compilation de données nationales, dont la lecture attentive autorise à émettre quelques éléments de réflexion.

Notre traitement a privilégié deux axes : l'évolution historique des surfaces classées en aires protégées et l'évolution historique de l'utilisation des catégories de gestion des aires protégées. Sur ces deux points, la WDPA présente plusieurs limites. D'une part, s'agissant d'une compilation obtenue à partir des informations que les autorités nationales ou les gestionnaires acceptent de fournir au WCMC, la base souffre soit d'erreurs, soit d'un retard dans les mises à jour. Nous avons décidé de conserver la base telle quelle, même si nous possédions des informations plus à jour dans certaines régions où nous travaillons. Cette décision est liée à la volonté de garder une cohérence dans le mode de traitement à l'échelle globale, spécificité de la base. Par ailleurs, tous les individus de la base (c'est-à-dire les aires protégées) ne sont pas renseignés sur tous les attributs. Pour ce qui nous intéresse, la surface (et a fortiori le géoréférencement) ainsi que la date de création ne sont pas systématiquement indiquées (encadré 1).

⁶ Sur cette thématique en plein développement, on notera en particulier les articles de MYERS *et al.* (2000) ; OLSON et DINERSTEIN (2002) ; RODRIGUES *et al.* (2004) ; BROOKS *et al.* (2004) ; HOEKSTRA *et al.* (2005) ; PYKE (2007) ; LANGHAMMER *et al.* (2007). Pour une analyse de ces questions de priorisation, voir notre article RODARY et MILIAN, à paraître.

Encadré 1.

Les limites de l'analyse

L'outil de la WDPA présente un certain nombre de limites techniques et informationnelles dont il a fallu tenir compte dans notre analyse.

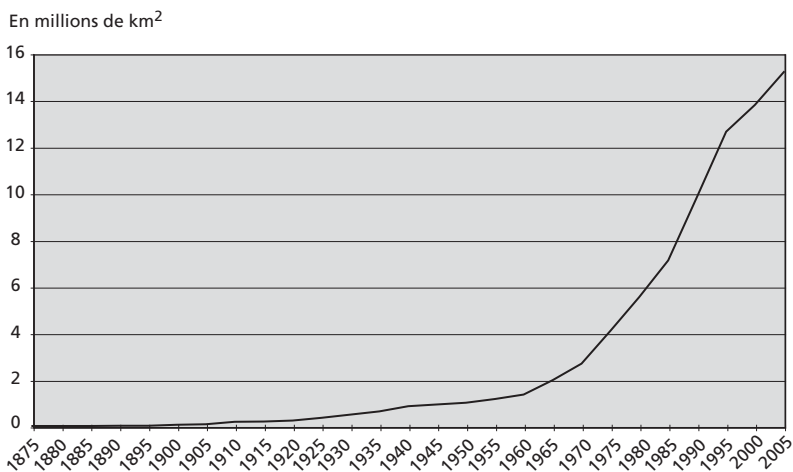
La surface n'est pas disponible pour un nombre limité d'aires protégées : 12,3 % des sites recensés dans la base se sont vu attribuer une aire nulle. Dans la grande majorité des cas, il s'agit d'aires protégées dont la surface est inférieure à un hectare, pour la plupart versées dans la catégorie III. Dans un petit nombre de cas cependant, il s'agit vraisemblablement d'espaces protégés de plus grande superficie. Toutefois, en raison de sa rareté, cette lacune n'entraîne pas une marge d'erreur significative sur les traitements effectués à partir de cette variable.

La date de création n'a pas pu être identifiée pour 22 % des surfaces protégées. Pour les sites de catégorie Ia à VI, les calculs ont été effectués sur 65 % des sites. Cette carence concerne un nombre restreint de pays, principalement la Russie et la Nouvelle-Zélande (qui représentent respectivement 50 % et 17 % des sites posant ce problème). Si l'on exclut ces deux pays, seuls 11,55 % des sites ne sont pas renseignés sur la date de création. Pour les aires protégées dont le degré de protection n'a pas été évalué par l'UICN (hors catégorie, voir ci-dessous), les calculs ont été effectués sur 51,7 % des sites. Mais compte tenu de leur typologie, un grand nombre de ces sites ont vraisemblablement une surface inférieure à un hectare.

Les tendances d'extension

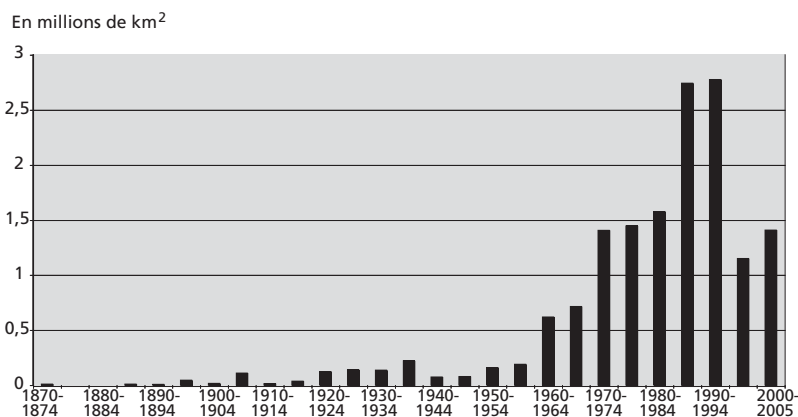
La figure 1 présente l'évolution de la superficie totale des aires protégées depuis 1870, date symbolique de création du premier parc national américain (1872). Il ressort de ce graphique un constat d'évidence : les aires protégées ont connu tout au long du ^{xx}e siècle une progression permanente et de plus en plus importante. En termes d'occupation de l'espace, le ^{xx}e siècle ne sera donc pas uniquement le siècle de l'urbanisation, mais aussi celui de l'institutionnalisation de l'aire protégée comme instrument de gestion de la nature. De 68 000 kilomètres carrés en 1900, la superficie est multipliée par plus de dix en 50 ans, passant à un million de kilomètres carrés en 1950, et est encore multipliée par quinze sur la deuxième moitié du siècle pour atteindre plus de 15 millions en 2005 (19,33 millions si l'on prend en compte les aires dont on ne connaît pas la date de création). On observe néanmoins une légère inflexion dans le taux de progression depuis 1995. Et de fait, la plus forte progression historique a eu lieu dans la décennie précédente, entre 1985 et 1995.

Figure 1.
**Évolution de la surface totale
des aires protégées dans le monde.**



Cela est confirmé à la lecture de la figure 2 qui présente les surfaces mises en protection par quinquennat. On distingue clairement un ralentissement dans le taux de création d'aires protégées depuis 1995, période de croissance significative des taux de création mais qui ne retrouve néanmoins pas les progressions observées entre 1975 et 1985.

Figure 2.
**Évolution quinquennale des surfaces
mises en protection dans le monde.**



La figure 3 (« Évolution de la surface des aires protégées par continent (1870-2005) », cf. hors-texte) permet de détailler les taux de progression des surfaces protégées par continent⁷. En première analyse, on note une antériorité marquée du continent nord-américain et de l'Afrique. Il faut attendre les années 1960 pour que les autres continents soient à leur tour touchés par la création d'aires protégées de manière notable. À partir des années 1960, la progression est très marquée pour l'Asie et l'Amérique du Sud ; à partir de 1975 pour l'Océanie ; et à partir de 1985 pour le Moyen-Orient. Après ces dates, et à l'exception de l'Europe où la progression demeure régulière mais modérée depuis 1960, le parallélisme des taux de croissance entre les différents continents est frappant.

Les tendances de diversification

La lecture des figures présentant les évolutions non plus en fonction des régions mais suivant les différentes catégories permet d'approfondir l'analyse des dynamiques récentes de la conservation.

La figure 4 (« Évolution du nombre d'aires protégées par catégorie, 1900-2005 », cf. hors-texte) présente l'évolution du nombre d'aires protégées en fonction des catégories depuis 1900. Sans surprise, les catégories III et IV sont prédominantes sur toute la période considérée. La catégorie III concerne en effet des espaces protégés de petite taille, le plus souvent inférieurs à 10 kilomètres carrés. La catégorie IV regroupe les espaces dédiés à la gestion d'une espèce ou d'un ensemble d'espèces spécifiques, c'est-à-dire les réserves de faune, de chasse ou les réserves forestières. Ces réserves ont été jusqu'aux années 1930 la forme principale de mise en protection et restent encore aujourd'hui la mesure privilégiée lorsque la protection est assurée par le biais d'une utilisation ciblée de ressources naturelles spécifiques. Il n'est pas étonnant que la catégorie II soit peu représentée en nombre de sites : les parcs nationaux ont vocation à couvrir de vastes territoires, ce qui limite mécaniquement leur nombre (MILIAN et RODARY, sous presse). Plus

⁷ Nous avons ici procédé à des regroupements qui ne correspondent pas à ceux utilisés par le WCMC, afin de clarifier les comparaisons. Les appartenances étatiques extra-métropolitaines ont notamment été réintégrées dans les continents où se trouvent ces dépendances.

étonnante est la faible proportion de sites en catégorie VI : censées représenter la forme paradigmatique des nouvelles politiques d'intégration entre conservation et développement, ces aires sont encore marginales par rapport aux autres catégories. Les catégories V et VI, explicitement conçues dans une logique de développement durable, ne constituent donc qu'un peu plus de 10 % des sites mondiaux. Un autre élément notable tient à la progression parallèle du nombre de sites : à l'exception de la catégorie IV, toutes les formes historiquement recensées par l'UICN suivent depuis plus de quarante ans des taux de développement comparables, cela étant vrai même pour la catégorie Ia qui est la plus protectionniste et interdit toute forme d'utilisation des ressources naturelles.

Les sites hors catégorie représentent également une part importante du nombre total d'aires protégées : ils regroupent les espaces dont le mode de gestion est inconnu, mais également des territoires dont la structure institutionnelle ne permet pas de les faire figurer dans la liste des Nations unies. Si l'on se réfère à la désignation que les États donnent à ces espaces, on peut néanmoins avoir une idée des grands types de structures concernées. Il ressort du tableau 2 que les réserves indigènes et les réserves forestières constituent plus de la moitié de la superficie concernée. Les premières sont une conséquence directe des politiques communautaires développées dans les années 1990. Les secondes illustrent la volonté de l'UICN et du WCMC d'intégrer des types d'espaces gérés que les législations nationales ne classaient pas comme outil de conservation. L'objectif de ces organismes est d'étendre ce mouvement, en particulier en intégrant dans la base les espaces privés et communautaires. L'Amérique du Sud (54 %), l'Afrique (21 %) et l'Asie (16 %) sont les continents les plus concernés par ces sites hors catégorie. Et de fait, 99 % (plus d'un million de kilomètres carrés) des réserves indigènes sont situées en Amérique du Sud et près de 60 % (348 000 kilomètres carrés) des réserves forestières le sont en Afrique.

La figure 5 (« Évolution de la surface des aires protégées par catégorie, 1870-2005 », cf. hors-texte) présente également les différentes catégories d'aires protégées, mais cette fois classées selon leurs superficies respectives à l'échelle du globe. Ici les ordres s'inversent : à elles seules, les catégories II et VI représentent plus de la moitié de la surface totale des aires protégées. La progression a été particulièrement marquée pour les « aires de gestion durable

Tableau 2.

Classification des aires protégées hors catégorie.

Réserves indigènes	36,60
Forêts	19,64
Réserves naturelles	8,91
Parcs nationaux	8,10
Parcs naturels	4,13
Agriculture	3,40
Faune	2,95
Aires marines	2,85
Chasse	2,62
Monuments	2,24
Zones humides	0,78
Habitats	0,13
Aires de récréation	0,07
Désignation inconnue	7,58
Total	100,00

des ressources » (VI)⁸. Elle l'a également été pour les parcs nationaux (II) dont le mode d'organisation est très éloigné des formes de gestion soutenable. Il s'ensuit que la dynamique actuelle d'extension des aires protégées ne peut pas être expliquée entièrement par la diffusion des espaces les moins protégés ou, dit autrement, les plus intégrés. Mais on doit néanmoins noter que, sur la dernière décennie où le taux de progression baisse par rapport à la période précédente, seules les « catégories durables » connaissent un renforcement de leur extension.

L'encadré 2 résume les principales caractéristiques des aires protégées et donne un état comparatif de leurs surfaces par continent et de leur évolution tant en termes spatiaux et géographiques que statutaires.

⁸ Dans la WDPA la catégorie VI est recensée depuis le début du xx^e siècle, mais il s'agit d'un classement rétrospectif, puisque cette catégorie n'a été créée qu'au début des années 1990, et donc potentiellement anachronique. Il souligne néanmoins l'existence de formes « durables » de gestion tout au long du siècle mais c'est à partir des années 1970 que ce mode de gestion s'impose géographiquement. Cet anachronisme permet aux conservationnistes contemporains de classer en catégorie VI des réserves qui seraient plus appropriées en catégorie IV (aire de gestion des habitats ou des espèces, correspondant aux réserves cynégétiques ou forestières).

Encadré 2.

Principales données des aires protégées

<i>Aires protégées par continent</i>			
Continent	Nombre	Surface (en km ²)	% du continent ⁽¹⁾
Amérique du Nord ⁽²⁾	11 669	3 876 180	17,79
Afrique	5 897	3 041 052	10,04
Amérique du Sud ⁽³⁾	3 904	3 827 243	18,82
Asie	8 273	4 155 537	11,31
Océanie	10 171	1 894 610	21,18
Europe	57 493	1 296 395	12,47
Moyen-Orient ⁽⁴⁾	786	1 158 365	16,38
Total	98 193	19 249 382	

(1) Ordre de grandeur donné à titre indicatif compte tenu du fait qu'une petite proportion des aires protégées est composée d'aires exclusivement marines.
 (2) Groenland inclus, Mexique exclus.
 (3) Mexique, Amérique centrale et Antilles inclus.
 (4) Afghanistan inclus, Égypte rattachée à l'Afrique.

En superficie protégée

- Une progression constante depuis 1870.
- Une antériorité historique des continents nord-américain et africain.
- Un ralentissement dans le taux de création depuis 1995.
- Une prédominance des catégories II (parc national) et VI (aire de gestion durable).

En nombre d'aires protégées

- Une prédominance des catégories III (monument remarquable) et IV (aire de gestion d'habitat ou d'espèce).
- Dans les aires protégées non classées, une prédominance des réserves indigènes.

Une synthèse, ou comment la conservation conserve ses acquis

Les cartes présentées dans le hors-texte couleur de cet ouvrage (cartes 1 à 7) constituent une synthèse combinant les taux d'évolution historiques des aires protégées, leurs degrés de protection et leurs localisations. Dans un souci de lisibilité, trois périodes

historiques ont été délimitées, correspondant aux grandes phases de développement de la conservation ; de manière similaire, les catégories de protection ont été représentées en deux groupes⁹. Nous proposons une lecture des cartes selon trois modalités : par phases historiques, par zones de forte concentration et par catégories de protection à l'échelle continentale.

En termes de progression historique, on distingue sept grandes phases de développement de la conservation depuis 125 ans.

Une *phase d'institutionnalisation* entre 1870 et 1920, qui correspond aux premières mises en protection, et où les types privilégiés d'aire protégée sont la réserve en Afrique et le parc national en Amérique du Nord, les deux régions les plus touchées par les politiques conservacionnistes. L'intérêt pour la conservation commence à gagner d'autres régions du monde, notamment certains dominions britanniques comme la Nouvelle-Zélande, l'Europe scandinave et occidentale (premiers parcs nationaux : Suède, Suisse, Espagne ; réserves naturelles au Pays-Bas, au Danemark et en Suède) et l'Amérique du Sud (premières réserves du Chili).

Une *phase de progression* plus importante entre 1920 et 1940, qui s'inscrit dans la consolidation des politiques de conservation en Afrique et en Amérique du Nord et la diffusion associée du parc national comme outil principal de protection dans le monde (Japon, Europe, cône Sud de l'Amérique latine). La création de réserves naturelles s'étend en Europe et d'autres régions s'ouvrent à la conservation, notamment avec la création de réserves pour la faune sauvage dans les dominions britanniques asiatiques (Inde, Myanmar, Sri-Lanka), ainsi que de réserves forestières dans les Indes néerlandaises.

Une *phase de ralentissement* entre 1940 et 1960, conséquence de la Seconde Guerre mondiale et des mouvements de décolonisation, avec toutefois quelques fortes progressions, en Australie et en Nouvelle-Zélande notamment. C'est sur cette période néanmoins que se mettent en place les structures qui vont réellement

⁹ Pour les périodes historiques : avant 1970 ; entre 1970 et 1985 ; après 1985. Pour le degré de protection : forte (catégories Ia à IV) ; durable (catégories V et VI). Il est à noter que l'implantation ponctuelle (reprise en légende) désigne non pas des aires protégées de petite taille mais des unités non géoréférencées (voir encadré 1).

impulser une internationalisation de la conservation, à l'image de l'UICN et du WWF. À ce titre, la phase de recul de création des aires protégées correspond à une période de reconfiguration, où les cadres politiques changent avec les processus de décolonisation et où le contexte économique se modifie également, avec l'internationalisation et la démocratisation du tourisme de nature.

Une *phase de reprise* des créations d'espaces protégés entre 1960 et 1970, dans un contexte de réappropriation des politiques conservacionnistes par les gouvernements post-indépendants et par la diffusion d'un discours de légitimation des aires protégées par l'activité touristique. Durant cette période, l'Amérique du Sud et, dans une moindre mesure, l'Europe et l'Afrique connaissent une accélération très nette des créations d'aires protégées.

Une *phase de forte progression* des aires protégées entre 1970 et 1985, correspondant à la mise sur l'agenda politique international des questions environnementales – la phase d'émergence de l'éco-politique (LE PRESTRE, 2005) – et à la véritable globalisation de l'outil des aires protégées, avec une forte progression sur les continents jusqu'alors peu touchés par ce mouvement (Asie, Océanie insulaire et dans une moindre mesure le Moyen-Orient) ainsi que la protection à grande échelle des marges démographiques (Alaska, Nord-Ouest canadien, Groenland, Sibérie arctique, massif du Kunlun).

Une *phase d'intensification* entre 1985 et 1995, où tous les continents sans exception connaissent leur plus fort taux de progression, associé à l'institutionnalisation du développement durable au niveau international. Parallèlement à la création de grands parcs de catégorie II (le Tassili et le Ténéré au Sahara ; en Amazonie et au Chaco en Amérique du Sud) intervient celle de grandes aires protégées de catégories V (plateau tibétain, Himalaya) ou VI (Arabie, Australie centrale, Québec, Argentine). C'est sur cette période que la grande majorité des États instituent des politiques publiques de protection de la biodiversité et s'engagent au niveau international dans les régimes de conservation.

Enfin une *phase de tassement* entre 1995 et 2005, durant laquelle plusieurs continents connaissent un ralentissement des mises en protection (même si le rythme de création demeure soutenu en Asie – notamment en Chine –, en Océanie et en Europe), dans un contexte de remise en cause, à la fois sectorielle à propos des poli-

tiques communautaires et globale sur les engagements multilatéraux en faveur de l'environnement (RODARY, 2007 a).

En termes de répartition, on se trouve ainsi aujourd'hui dans une configuration mondiale où les instruments de protection spatiale se sont universalisés tout en présentant des différences marquées selon les pays et les continents. À l'échelle régionale, on distingue trois types principaux d'implantations des plus fortes zones de concentration d'aires protégées.

De très grands blocs. Ceux-ci sont situés majoritairement dans les zones polaires ou circum-polaires (Antarctique¹⁰, Groenland, nord du Canada, Alaska, sud du Chili, Sibérie) et les grands déserts (Arabie, Sahara, Namib, Kalahari, haut plateau tibétain et Xinjiang, Mongolie).

Des complexes d'aires protégées de moindre taille. On les trouve dans la zone circum-amazonienne et andine, en Amérique centrale, sur les côtes australiennes, en Afrique orientale et dans l'archipel indo-malaisien.

Des régions de forte concentration de petites unités de gestion. Celles-ci sont principalement situées dans des zones fortement urbanisées et/ou anthropisées : États-Unis du nord-est, Europe médiane, côtes brésiliennes, Chine orientale, Inde, Japon et Corée.

Enfin, en termes de catégories de protection, il apparaît des différences continentales marquées (tabl. 3). D'une part, tous les continents ont une catégorie particulière représentant plus du tiers de la superficie mise en protection. D'autre part, on note une relation évidente entre la catégorie privilégiée et la période de développement principal des surfaces protégées sur le continent considéré (fig. 3).

On pourrait en conclure que les continents qui se sont engagés tardivement dans la création d'unités de conservation privilégient les formes durables de gestion. Cette analyse est correcte pour le Moyen-Orient et l'Océanie (même si les données sont partiellement faussées par des créations de très grandes unités, importantes en surface mais peu représentatives des catégories les plus diffusées sur la région), mais elle indique surtout la forte pérennité des aires protégées anciennes.

¹⁰ Celui-ci n'apparaît pas dans la liste, mais ce continent est, depuis 1997, protégé en intégralité par le protocole de protection environnementale du traité de l'Antarctique.

Tableau 3.

Catégorie de protection principale par continent.

Continent	Catégorie dominante en superficie	En pourcentage de la superficie protégée
Moyen-Orient	VI. Aire de gestion durable	76,21
Océanie	VI. Aire de gestion durable	50,09
Amérique du Nord	II. Parc national	42,56
Amérique du Sud	Hors catégorie (réserve indigène)	42,43
Europe	IV. Aire de gestion d'habitat ou d'espèce	35,87
Asie	V. Paysage protégé	35,60
Afrique	II. Parc national	33,78

Conclusion

Il semble donc que le monde de la conservation ait réussi, depuis l'émergence du développement durable comme référentiel central de l'action politique, à « conserver » ses propres modes d'action, principalement organisés sur les aires protégées. Certes, celles-ci sont de plus en plus intégrées aux espaces extérieurs et à d'autres modalités de gestion des territoires. Elles se diversifient également, en donnant une place plus importante à des formes douces de protection susceptibles de s'ouvrir aux pratiques anthropiques non explicitement dirigées vers la conservation de la nature. Mais cette articulation s'accompagne d'une extension des aires protégées classiques, qui rend caduque l'hypothèse d'une dilution – au sens d'une perte des spécificités des outils de protection spatiale – de la conservation dans le développement durable.

L'extension des aires protégées se confirme au cours de ces dernières décennies où mêmes les États les plus marginaux dans ces politiques se sont lancés dans des créations d'aires protégées. Il s'agit donc bien depuis maintenant plus de trente ans d'une réelle globalisation de cet outil, même si les différences régionales, tant en superficie qu'en types de protection, sont très marquées.

Le ralentissement observé ces toutes dernières années dans le taux de création des aires protégées traduit-il une rupture dans les

dynamiques d'extension mondiale ? Il est encore trop tôt pour répondre de manière tranchée à cette question, mais il est probable que le futur de la conservation soit caractérisé à la fois par une consolidation des territoires existants – et donc une pérennisation des politiques conservacionnistes – et par un renforcement des expérimentations et des innovations à la marge – permettant de s'inscrire dans les impératifs du temps tout en conservant l'acquis.

Références bibliographiques

AGRAWAL A., REDFORD K., 2006 – *Poverty, development, and biodiversity conservation: shooting in the dark?* New York, Wildlife Conservation society, Working paper n° 26.

BORRINI-FAYERABEND G., 2007 – *The « IUCN protected areas matrix ». A tool toward effective protected area systems.* Communication à l'IUCN Protected Areas Categories Summit, Almeria, 7-11 mai 2007.

BROOKS T. M., BAKARR M. I., BOUCHER T., DA FONSECA G. A. B., HILTON-TAYLOR C., HOEKSTRA J. M., MORITZ T., OLIVIERI S., PARRISH J., PRESSEY R. L., RODRIGUES A. S. L., SECHREST W., STATTERSFIELD A., STRAHM W., STUART S. N., 2004 – Coverage provided by the global protected-area system: is it enough? *Bioscience*, 54 (12) : 1081-1091.

CHAPE S., BLYTH S., FISH L., FOX P., SPALDING M., 2003 – *2003 United Nations List of Protected Areas.* Gland/Cambridge, IUCN/UNEP-WCMC, 44 p.

CHAPE S., HARRISON J., SPALDING M., LYSENKO I., 2005 – Measuring the extent and effectiveness of protected areas as an indicator for meeting global biodiversity targets. *Philosophical Transactions of the Royal Society B* (360) : 443-455.

CHAPIN M., 2004 – A challenge to conservationists. *Worldwatch Magazine*, nov.-déc. : 17-31.

Collectif, 2005 – A challenge to conservationists: Phase II. From reader. *Worldwatch Magazine*, janv.-fév. : 5-20.

GREEN M. J. B., PAINE J., 1998 – « State of the world's protected areas at the end of the twentieth century ». In : *IUCN, Protected areas in the 21st century: from islands to networks*, Albany, 23-29 novembre 1997, IUCN : 104-126.

HALPERN B. S., PYKE C. R., FOX H. E., HANEY J. C., SCHLAEPFER M. A., ZARADIC P., 2006 – Gaps and mismatches between global conservation priorities and spending. *Conservation Biology*, 20 (1) : 56-64.

HARRISON J., MILLER K., MCNEELY J. A., 1982 – The world coverage of protected areas: development goals and environmental needs. *Ambio*, 11 (4) : 238-245.

HAYES T. M., 2006 – Parks, people, and forest protection: an institutional assessment of the effectiveness of protected areas. *World Development*, 34 (12) : 2064-2075.

HOEKSTRA J. M., BOUCHER T. M., RICKETTS T. H., ROBERTS C., 2005 – Confronting a biome crisis: global disparities of habitat loss and protection. *Ecology Letters*, 8 (1) : 23-29.

JAMES A. N., GREEN M. J. B., PAINE J. R., 1999 – *A global review of protected area budgets and staff*. WCMC/World Conservation Press, WCMC Biodiversity Series n° 10, 55 p.

LANGHAMMER P. F., BAKARR M. I., BENNUN L. A., BROOKS T. M., CLAY R. P., DARWALL W., DE SILVA N., EDGAR G. J., EKEN G., FISHPOOL L. D. C., DA FONSECA G. A. B., FOSTER M. N., KNOX D. H., MATIKU P., RADFORD E. A., RODRIGUES A. S. L., SALAMAN P., SECHREST W., TORDOFF A. W., 2007 – *Identification and gap analysis of key biodiversity areas: targets for comprehensive protected area systems*. Gland, IUCN.

LE PRESTRE P., 2005 – *Protection de l'environnement et relations internationales : les défis de l'écopolitique mondiale*. Paris, A. Colin, 477 p.

MARGULES C. R., PRESSEY R. L., 2000 – Systematic conservation planning. *Nature*, 405 (6783) : 243-253.

MILIAN J., RODARY E., sous presse – « Les parcs nationaux dans le monde, un aperçu cartographique ». In Héritier S., Laslaz L. (dir.) : *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, Paris, Ellipses, coll. Carrefours.

MYERS N., MITTERMEIER R. A., MITTERMEIER C. G., DA FONSECA G. A. B., KENT J., 2000 – Biodiversity hotspots for conservation priorities. *Nature*, 403 (6772) : 853-858.

OLSON D. M., DINERSTEIN E., 2002 – The Global 200: priority ecoregions for global conservation. *Annals of the Missouri Botanical Garden*, 89 (2) : 199-224.

PYKE C. R., 2007 – The implications of global priorities for biodiversity and ecosystem services associated with protected areas. *Ecology and Society*, 12 (1) :

<http://www.ecologyandsociety.org/vol12/iss11/art14/>.

REDFORD K. H., COPPOLILLO P., SANDERSON E. W., DA FONSECA G. A. B., DINERSTEIN E., GROVES C., MACE G., MAGINNIS S., MITTERMEIER R. A., NOSS R., OLSON D., ROBINSON J. G., VEDDER A., WRIGHT M., 2003 – Mapping the conservation landscape. *Conservation Biology*, 17 (1) : 116–131.

RODARY E., 2007 a – « La gouvernance de la biodiversité et le développement ». In Jacquet P., Tubiana L. (éd.) : *Regards sur la Terre. Biodiversité, nature et développement*, Paris, Presses de Science Po/AFD : 137-152.

RODARY E., 2007 b – Mobiliser pour la nature, ou la construction et la disparition du local. *LEspace Géographique*, 36 (1) : 65-78.

RODARY E., MILIAN J., à paraître – Quelles priorités mondiales pour les aires protégées ? *Revue Tiers Monde*.

RODRIGUES A. S. L., ANDELMAN S. J., BAKARR M. I., BOITANI L., BROOKS T. M., COWLING R. M., FISHPOOL L. D. C., DA FONSECA, G. A. B., GASTON K. J., HOFFMANN M., LONG J. S., MARQUET P. A., PILGRIM J. D., PRESSEY R. L., SCHIPPER J., SECHREST W., STUART S. N., UNDERHILL L. G., WALLER R. W., WATTS M. E. J., YAN X., 2004 – Effectiveness of the global protected area network in representing species diversity. *Nature*, 428 (6983) : 640-643.

SMITH R. D., MALTBY E., 2003 – *Using the ecosystem approach to implement the Convention on Biological Diversity: key issues and case studies*. Gland/Cambridge, IUCN, 118 p.

UICN, 1994 – *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*. Gland/Cambridge, UICN (CNAPPA)/WCWC, 261 p.

UICN, 1998 – *Liste des Nations unies des Aires protégées 1997*. Gland/Cambridge, UICN, 412 p.

ZIMMERER K., GALT R. E., BUCK M. V., 2004 – Globalization and multi-spatial trends in the coverage of protected-area conservation (1980-2000). *Ambio*, 33 (8) : 520-529.